

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mai 2021

Date de la convocation	21 mai 2021
Participants	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu DOUTEAU François BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline NICOLAS Franck POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
Excusés	MOINE Chloé donne pouvoir à POUSSET François FASILLEAU Elise donne pouvoir à BERNARD Grégory
Absents	
Secrétaire de séance	DOUTEAU François
Ordre du jour	Délibération : Agglo2b – Pacte de Gouvernance Délibération : Lot Les Grands Chênes – Vente de terrain Délibération : Autorisation signature devis travaux bâtiment communaux Délibération : Autorisation de signature devis travaux aménagement du stade

Commune de BRETIGNOLLES

Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mai 2021

Approbation du Conseil Municipal du 06/04/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021

DEL 2021-29 Avis sur le projet Pacte de Gouvernance

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article 4 de la loi n°2021-160 du 15/02/2021 prolongeant le délai pour l'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2 relatif notamment aux modalités d'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais n°DEL-CC-2020-253 en date du 15/12/2020 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu le projet de pacte notifié par courrier aux communes le 21 avril 2021 ;

Considérant que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet de pacte, pour rendre un avis ;

Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux ou toute évolution de périmètre ou fusion d'EPCI, le Président doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,

Par la délibération n°DEL-CC-2020-253 précédemment visée, le conseil communautaire a décidé de procéder à l'élaboration d'un pacte avec pour ambition :

- de définir les objectifs communs partagés en cohérence avec le projet de territoire,
- de garantir une meilleure coordination entre les communes et la communauté,
- de mettre en place un système de gouvernance permettant participation et coopération,
- de fixer les orientations en matière de mutualisation des services,
- d'organiser un retour d'information pertinent vers les communes de l'action intercommunale, et vers le citoyen

Les communes disposent d'un délai de deux mois pour rendre un avis sur le projet de pacte transmis par le Président de l'EPCI.

Le pacte de gouvernance fixe pour le mandat un mode de gouvernance permettant :

- de garantir une prise de décision partagée et la mise en œuvre efficace des politiques communautaires,
- de consacrer la place des Maires et des communes dans le processus décisionnel,
- de construire un lien de solidarité entre les communes et l'intercommunalité.

Par là même, la communauté d'agglomération et les communes marquent leur attachement aux valeurs communes suivantes :

- le consensus et la concertation dans le processus décisionnel,
- La recherche d'un équilibre territorial entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- Les relations de solidarité, développées au travers du pacte financier et fiscal et les orientations du schéma de mutualisation,
- Une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes,
- La transparence et la représentativité.

En ce sens, il est un outil au service du projet de territoire, comme le sont le pacte financier et fiscal définissant les règles de solidarité financière, ou le schéma de mutualisation définissant la mise en œuvre des moyens.

Commune de BRETIGNOLLES

Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mai 2021

Le projet de pacte s'organise autour de trois axes :

I. Préambule :

- Présentation des chiffres clés du territoire
- Présentation des compétences de l'agglo.
- Affirmation d'objectifs et de valeurs communes et d'un mode de gouvernance permettant participation et coopération

II. les instances :

- Le conseil : composition et compétences.
- Le Président, les VP et leurs délégations.
- Le bureau communautaire : composition et compétences.
- La conférence des maires, nouvel organe de débat des sujets communautaires.
- Les commissions thématiques

III. La gouvernance :

- Le processus décisionnel
- Les Modalités d'échange d'informations avec les communes
- La mutualisation et refonte du schéma de mutualisation.
- Le principe de solidarité

*Après en avoir délibéré, **le conseil***

ADOpte cette délibération, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DEL 2021-30 Lot Les Grands Chênes – Vente Lot N°14 – SCI CANDIDE

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la demande de la SCI CANDIDE représentée par Monsieur DENIS Ludovic domicilié 7 rue de l'étang 79140 BRETIGNOLLES, concernant l'achat du lot n°14 du lotissement les Grands Chênes de la tranche N°2 parcelle d'une superficie de 637 m² et cadastrée AM 208.

Monsieur le maire rappelle que le prix de la parcelle a été fixé à 24 TTC en sa délibération n°2017-45 du conseil municipal du 7 avril 2017.

Vu la réforme de la fiscalité immobilière qui impose la TVA sur la marge pour les ventes de terrains des lotissements réalisées après la date du 9 mars 2010. Il convient donc de faire apparaître le montant de la TVA sur marge.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DONNE son accord pour la vente du lot n°14 cadastré AM 208, superficie de 637 M² à la SCI CANDIDE représentée par Monsieur DENIS Ludovic domicilié 7 rue de l'étang 79140 BRETIGNOLLES, au prix de 24€ TTC le mètre carré soit :

- 24€ x 637m² = 15288€ TTC dont une TVA sur marge de 2401.49€

DIT que la vente sera régularisée par acte notarié

Autorise Monsieur le maire, à défaut un adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces relatives à cette transaction.

DEL 2021-31 Autorisation signature devis bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les bâtiments communaux nécessitent certains travaux d'entretien et d'aménagement

Il informe également que l'Adjoint Matthieu POIDEVIN étant salarié de l'entreprise BOISSINOT ne prendra pas part au vote sur les travaux de LED.

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mai 2021

Il présente les différents devis :

Travaux LED MAIRIE

- Entreprise HUARD BOCHE pour un montant de 2124.50€ HT
- Entreprise BOISSINOT de Mauléon pour un montant de 1120.13€ HT

Travaux LED Salle Eric Tabarly

- Entreprise HUARD BOCHE pour un montant de 5047.80€ HT
- Entreprise BOISSINOT de Mauléon pour un montant de 3902.28€ HT

Après débat et 13 voix pour, et 1 abstention les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux de LES Mairie et Salle Tabarly
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise BOISSINOT citées ci-dessus pour un montant total de 5022,41€ HT.
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

Travaux Chauffage/Climatisation Mairie et Salle des fêtes

Une réflexion est menée sur le type de système de chauffage/climatisation qui serait le plus adapté, le choix se porte sur une diffusion par cassettes intérieures plafonnrières pour la salle des fêtes et murale pour la mairie.

Après débat, le conseil municipal décide

- Demander des devis comparatifs
- Voter l'ajournement en attente de nouveau devis

Travaux Scène Salle Tabarly

Monsieur le maire informe qu'il a pu obtenir qu'un seul devis, difficile d'avoir un devis comparable.

Entreprise Sono-Live à Parthenay pour un montant de 5635€HT

Travaux Image et son Salle Tabarly : 2 devis (les prestations et les produits ne sont pas les mêmes)

- Entreprise Triaxe Audiovisuel pour un montant de 13730 € HT
- Entreprise Sono live à Parthenay pour un montant de 7995.50HT

Après débat et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux de la Salle Tabarly
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise Sono-live pour la scène citées ci-dessus pour un montant total de 5635€ HT.
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise Triaxe pour Image et son citées ci-dessus pour un montant total de 13730€ HT
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

DEL 2021-32 Autorisation signature aménagement du stade

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les bâtiments communaux nécessitent certains travaux d'entretien et d'aménagement

Il informe également que l'Adjoint **Matthieu POIDEVIN** étant salarié de l'entreprise BOISSINOT ne prendra pas part au vote sur les travaux du chauffe-eau du stade.

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mai 2021

Il présente les différents devis :

Travaux Chauffe-eaux du stade

Option retenu, 2 chauffe-eaux de 300L qui fonctionnent en circuit et réfection de la tuyauterie

- Entreprise BOISSINOT de Mauléon pour un montant de 5000€ HT

Après débat et 13 voix pour, et 1 abstention les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux de Chauffe/eau
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise BOISSINOT citées ci-dessus pour un montant total de 5000€ HT.
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

Achat mobilier urbain

Option retenue, 4 bancs, 2 tables de pique-nique, 1 poubelle

Après débat et 14 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- Mettre en place une commission
- Voter l'ajournement en attente de nouveau devis

Aménagement complémentaire au CITY STADE– jeux extérieurs

- Entreprise PCV pour un montant de 17620 € HT

Après débat et 14 voix pour, les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux d'aménagement du stade
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise PCV citées ci-dessus pour un montant total de 17620€ HT.
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aménagement du stade.

Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal sauf si quelqu'un souhaite évoquer un sujet précis :

Néant

Séance levée à 22H36